

**Colloque Pères en solitaire : Paternités contemporaines et nouvelles trajectoires familiales, 29-30 novembre 2012, Marseille**

*ANR-08-JCJC-0057-01-PATERNITES. Pères en solitaires : paternités contemporaines et nouvelles trajectoires familiales (France, Espagne)*

**« Conjuguer la paternité au temps de l'après-divorce : des trajectoires plurielles »**

Agnès Martial, Centre Norbert Elias

Il s'agira de restituer ici une partie des réflexions et analyses auxquelles a donné lieu une enquête menée auprès de pères divorcés et séparés dans le cadre de ce programme de recherche sur la paternité « en solitaire ».

J'ai choisi d'adopter un point de vue descriptif pour recouvrir un large éventail de situations, auxquelles pourront faire écho les différentes interventions de cette journée.

1. Restituer les différentes trajectoires que donnent à voir les témoignages recueillis, qui font écho à différentes figures paternelles identifiables dans les recherches menées sur l'après-divorce, débats publics depuis la fin des années 80.

2. Analyser, au fil de ces trajectoires, la manière dont se redessinent deux dimensions de la paternité, qui sont particulièrement à même de traduire d'éventuelles évolutions au regard de sa définition traditionnelle. Qu'en est-il de l'éclosion d'un père valorisé en tant que pourvoyeur de soins quotidiens, figure emblématique des changements qui traversent la paternité, en accord avec un principe égalitaire de partage des tâches au sein du couple et de la famille ? Qu'en est-il également de la redéfinition parallèle de son rôle de pourvoyeur de ressources ?

3. Interroger la façon dont ces paternités s'articulent dans l'après rupture, à la maternité, en questionnant, une nouvelle fois, la dissociation entre conjugalité et exercice de la parentalité, telles que la donnent à voir les nouvelles trajectoires familiales.

C'est en effet cette déliaison particulière que recouvre l'expression « pères en solitaire », expressions qui ne désigne pas seulement le fait pour un père d'élever seul ses enfants, mais recouvre plus largement des situations où la paternité des hommes cesse de s'inscrire dans une relation conjugale à la mère de leurs enfants.

Comme je le suggérais hier matin, on peut replacer cette interrogation dans l'analyse d'une dynamique qui tend, depuis le dernier tiers du vingtième siècle, à émanciper la paternité du mariage, puis de la conjugalité, évolution indissociable du processus d'égalitarisation des rôles de genre au sein du couple et de la famille. Comment cette dynamique s'actualise t'elle, s'incarne t'elle à travers l'exercice de la paternité dans l'après-rupture ?

## **I – L'enquête**

L'enquête a reposé sur une série d'entretiens, menés avec l'aide de Juliette Sakoyan. Les 33 pères rencontrés, contactés par l'entremise de la CAF des Bouches du Rhône, s'inscrivent dans un spectre très ample du point de vue des appartenances sociales. D'âges et d'origine culturelle variés (nés à Marseille, originaires d'autres régions françaises, migrants d'origine étrangère), ces pères étaient nantis de niveaux de qualification très différents, et appartenaient à des catégories socioprofessionnelles très diversifiées (sans activité, ouvriers, employés ou cadres du secteur public ou privé, indépendants). La moitié de ces hommes a divorcé après un mariage, tandis que les autres ont connu une séparation, ceci n'excluant pas l'intervention d'un juge aux affaires familiales sur l'attribution de l'AP, l'organisation des modalités de la résidence ou de l'entretien de l'enfant.

Du fait du mode particulier de constitution de ce groupe de pères (déclarés comme parent vivant seul avec leur(s) enfant(s) auprès de la CAF), ceux-ci vivaient rarement avec une nouvelle compagne, et élevaient leurs enfants soit en résidence alternée, soit en résidence quotidienne au moment des entretiens.

Mais nombre d'entre eux avaient expérimenté différentes organisations résidentielles, celles ci se succédant pour un même enfant, ou variant pour les enfants d'une même fratrie, ou bien encore au fil de plusieurs divorces successifs. 7 pères avaient perdu contact avec leurs enfant de manière temporaire ou définitive, 10 pères avaient connu un DVH, 11 une situation de résidence alternée, 23 une situation de résidence quotidienne, durant au moins une année, avec au moins l'un de leurs enfants. De cette diversité, on peut dégager différentes postures, différentes manières d'être père à un moment donné, dans une même histoire de paternité.

Cette enquête reposant sur des entretiens, elle s'appuie sur le point de vue des pères et seulement des pères, recueilli dans des conditions particulières, au cours d'un exercice réflexif, durant lequel chacun s'efforce de dresser de lui-même un portrait valorisant, en décrivant une face autant que possible « positive » de la paternité : les témoignages que nous

avons recueillis ne sont pas le reflet précis d'une « vérité » des pratiques. Ils permettent plutôt d'entendre et d'interroger un ensemble de principes, de représentations définissant un « bon » père aux yeux de ces hommes.

## **1 & 2 . Le renoncement et le combat**

### **Le renoncement**

**Assumer, accepter, se résigner à la rupture temporaire ou définitive des liens à l'enfant après la séparation conjugale.** Cette posture est en général présentée comme la conséquence d'un ensemble d'événements face auxquels le père s'est trouvé + ou - démuné, soit l'attitude de la mère, et parfois de la famille maternelle, soit l'éloignement géographique, les difficultés financières, soit le refus de l'enfant – plus âgé - de continuer à voir son père. On trouve également la posture du renoncement dans la possibilité, parfois évoquée par les pères, que cessent les liens, ce scénario entrant dans les devenirs possibles, envisageables, de la paternité après la rupture. Ce que révèlent d'abord ces récits, c'est un lien très fort, une relation d'interdépendance entre paternité et conjugalité, qui conduit certains hommes à considérer avec une certaine fatalité la fragilité de leur lien aux enfants, dès lors que se défait la relation conjugale à leur mère.

Cette posture renvoie à une première figure paternelle très présente dans les débats et les recherches sur l'après-divorce : celle du **père absent**, qui disparaît de la vie de ses enfants après la rupture. Elle correspond à une importante réalité statistique, puisque dès la fin des années 1980, le divorce est associé à l'affaiblissement ou à la rupture des liens père/enfants. En 2005, 40 % des enfants de moins de 25 ans issus d'une union rompue ne voient toujours leur père que rarement ou jamais (Chardon, Daguet, Vivas, 2008).

Cette figure a été particulièrement discutée, de manière négative, notamment dans les pays anglo-saxons et par exemple au Royaume Uni, incarnant le désengagement des hommes dans l'après-divorce à travers l'image disqualifiante d'un père démissionnaire et bon à rien, errant d'un foyer à l'autre sans assumer ses obligations à l'égard de sa progéniture. Cette condamnation des pères dessine en creux une partie des attentes sociales et morales associées à la paternité post-rupture.

- Elle désigne avant tout ces pères comme des pourvoyeurs défaillants. En ne s'acquittant pas de la pension alimentaire, ceux-ci dérogent à l'un des critères essentiels du rôle paternel.

- Elle souligne également leur renoncement à assumer un rôle éducatif, dont l'importance se dessine à travers les nombreuses recherches de sociologie et de psychologie, qui étudient, durant les années 1990, les effets de l'absence des pères sur le bien-être, le bon développement et l'intégration sociale des enfants et soulignent les difficultés d'adaptation suscitées par la rupture des liens paternels.

Au-delà de ces condamnations, différents travaux de démographie et de sociologie ont montré que les ruptures des liens pères-enfants sont associées à différents facteurs, parmi lesquels on trouve notamment les difficultés sociales et économiques des hommes et le degré de conflit de la séparation qui rend parfois difficile le maintien des relations père-enfant.

## **2. Le combat**

Cette posture correspond à des récits où la paternité est l'enjeu d'une lutte âpre, douloureuse, éprouvante, dans lequel un homme engage toute son énergie, et à l'issue de laquelle il parvient à demeurer en lien avec son enfant en dépit des obstacles que nous avons évoqués ci-dessus. Elle est une déclinaison positive de la posture précédente : face aux mêmes difficultés, les hommes ne se résignent pas. Elle est incarnée dans le débat public par les mouvements de défense des droits des pères, qui mettent en évidence un père non pas démissionnaire ou désengagé mais plutôt victime de la préférence sociale, morale et judiciaire accordée aux mères dans l'après-divorce.

## **II. L'intermittence**

**Une troisième posture est celle des pères qui acceptent, parfois de bon gré, parfois contraints, une organisation asymétrique de la résidence de l'enfant.**

- Le rôle et la position de ces pères sont renforcés alors que s'affirme de plus en plus clairement le principe d'un droit de l'enfant à voir maintenus ses liens à ses deux parents. Le duo parental doit survivre au couple, dans un nouveau modèle de divorce, négocié et consensuel. Mais les notions de coresponsabilité et de coopération parentale qui président à ce modèle demeurent cependant relativement abstraites, et ne tiennent pas compte de certaines réalités de l'après-divorce.

- Dès lors que la résidence quotidienne des enfants est fixée au domicile maternel, le père doit demeurer en lien avec ses enfants dans une temporalité discontinue, ce qui rend difficile l'accomplissement d'une relation parentale satisfaisante et le place dans une position de

parent « en second », largement décrite par les pères que nous avons pu rencontrer, comme par d'autres études socio ou par les œuvres de fiction, qui ont montré toute la difficulté à mettre en œuvre une telle relation paternelle.

- Cette relation intermittente empêche ou limite fortement l'investissement du père dans le travail parental et les soins aux enfants. Le rôle de pourvoyeur de ressources devient premier dans cette forme de paternité et tend à y occulter les autres dimensions de la relation à l'enfant.

- Cette discontinuité du temps de la paternité menace en outre l'engagement des pères à plus long terme. Elle peut en effet devenir un motif de « décrochage » des hommes qui laissent progressivement se défaire leurs liens aux enfants, et ce d'autant plus facilement qu'ils rencontrent une nouvelle compagne et deviennent même parfois pères à nouveau. On revient alors à la posture du renoncement et de l'absence.

Ainsi ancrée dans une définition traditionnelle (père pourvoyeur et éducateur distant, mère éducatrice), la paternité peine à se dispenser de son articulation à la conjugalité. On doit pourtant constater la force d'un modèle qui se traduit encore aujourd'hui par la fixation majoritaire de la résidence habituelle au domicile maternel.

L'attribution au père d'un droit de visite et d'hébergement tandis que la résidence habituelle des enfants est fixée chez la mère reste la solution majoritairement appliquée dans les divorces (76,8 % des divorces en 2007, Chaussebourg, Carrasco, Lermenier, 2009).

On pourrait en déduire, comme le font certains mouvements de défense des droits des pères, que cette dynamique résulterait de décisions judiciaires arbitraires, privilégiant les mères dans les conflits post-rupture. Le choix du domicile maternel comme résidence principale de l'enfant est cependant surtout dominant dans les procédures de divorce par consentement mutuel, dans lesquelles le juge entérine les décisions parentales [Théry, 1993, Bessière *et al.*, 2010]. Le caractère majoritaire de cette organisation résidentielle témoigne donc aussi de la prégnance d'un modèle, intériorisé par les pères comme par les mères.

#### **4. La quotidienneté ... partagée**

A cette posture correspond le choix de demeurer père au quotidien... en partageant toutefois la charge parentale avec la mère

Pour un certain nombre des hommes que nous avons rencontrés, la paternité n'était pas concevable, au delà de la rupture, sans que se poursuive un lien régulier et quotidien avec les enfants.

Ce choix se fait bien sur écho d'un modèle contemporain de la paternité, fondé sur l'investissement du père dans les soins et l'éducation quotidienne de l'enfant, et sur un partage plus égalitaire des rôles parentaux. Cet idéal inclut une nouvelle « éthique du care », désormais revendiquée par et pour les hommes dans leur relation avec leurs enfants, qui conduit à repenser la répartition des tâches et des prérogatives parentales dans l'après-divorce. Ce modèle s'incarne bien sur dans l'évolution des modes de régulation juridique de l'après-rupture qui valorise la notion de coparentalité et la résidence alternée, instaurées en mars 2002. Bien que minoritaire, la résidence alternée s'est installée dans les usages, puisqu'elle concernait en 2007 15 % des divorces comprenant des enfants mineurs (Chaussebourg, Carrasco, Lermenier, 2009).

- Dans l'enquête, la résidence alternée concerne plus souvent, mais pas seulement les plus jeunes générations. C'est chez les plus jeunes qu'elle se distingue comme un choix évident et non discutable.

- Les pères qui ont pratiqué la RA appartiennent à des milieux sociaux et des CSP variés, et on trouve parmi eux des hommes en situation très modeste. Cette enquête irait donc dans le même sens qu'une étude des décisions de divorce menée en 2008 (Brunet, Kertuldo, Malsan), dont les résultats montre que la résidence alternée n'est pas, comme on le pensait jusqu'à présent, l'apanage des milieux favorisés.

- Il semble également, d'après les témoignages recueillis que les avocats aient parfois joué un rôle important en valorisant cette solution, et en la présentant parfois comme plus facile à mettre en œuvre dans la procédure judiciaire. Il est donc possible que le principe de coparentalité et la pratique de la RA se diffusent par le biais des procédures, contribuant ainsi à mettre en place le contexte d'une nouvel exercice de la paternité post-rupture.

Les pères valorisent la résidence alternée parce qu'elle ouvre une définition plus ample de leur rôle parental, incluant les liens quotidiens aux enfants. Elle leur permet de devenir ou de demeurer des parents donneurs de soins, d'assumer leur part du travail parental en établissant des relations affectives et éducatives riches et continues avec leurs enfants.

Les pères apprécient la résidence en alternance parce qu'elle les dispense plus fréquemment de pension alimentaire, chaque parent étant censé contribuer de manière équivalente aux besoins du ou des enfant(s) lorsqu'ils sont à son domicile. Les pères redeviennent alors simultanément pourvoyeurs de soins, d'hébergement et de ressources. La résidence alternée offre donc une alternative a priori féconde pour la redéfinition d'une relation plus ample, plus riche du père à ses enfants.

Les pères apprécient tout autant les moments de pause qu'elle offre également, et qui permettent à certains de concilier une vie professionnelle parfois très investie durant l'absence des enfants, afin d'être plus disponibles le reste du temps.

Ces moments offrent aussi des espaces à l'investissement d'une nouvelle vie amoureuse, ouvrant à une possible recomposition familiale. Dès lors, leur paternité s'inscrit dans un nouveau contexte relationnel, puisque leur compagne contribue à l'éducation de l'enfant.

La résidence alternée est aussi présentée par certains pères comme le lieu d'une coparentalité accomplie, parfois plus sereine que durant la vie commune. Mais elle n'évite pas toujours des conflits avec la mère, qui peuvent être nombreux, pour différentes raisons :

- ces conflits peuvent placer père et mère en situation concurrentielle, par exemple lorsqu'ils sont en désaccord sur les modalités de l'éducation des enfants.
- ils sont aussi liés au fait que l'égalité des partages parentaux y demeure, selon les mères, très discutable. Cette asymétrie affleure dans certains récits, mais elle est peu soulignée par les pères. D'autres études, basées sur des témoignage des mères, suggèrent en revanche que la résidence alternée n'évite pas la reconduction des asymétries antérieures à la séparation : le partage égal du temps n'induit pas celui des responsabilités et des tâches éducatives, pas plus qu'une gestion équitable des temporalités parentales et professionnelles, et une égalité des dépenses vouées aux enfants, l'ensemble étant plus fréquemment assumé par les mères. Ainsi, la lente redéfinition des rapports de genre et les asymétries qui l'accompagnent ne se résolvent pas miraculeusement dans l'égalité de temps partagé.

La paternité y est certes déliée de la conjugalité mais son exercice n'y est pas solitaire, et s'appuie encore fréquemment sur une répartition du travail parental qui reconduit, pour partie, les divisions de genre traditionnelles.

#### **IV. La solitude**

**Une dernière posture consiste à assumer une situation de paternité « en solo » du fait de l'absence ou de l'éloignement de la mère,** situation quasi symétrique de celle des mères de familles monoparentales. Dans le cadre spécifique de cette enquête, ces situations, que l'on sait très minoritaires (elles concernent 8 % des enfants mineurs au moment des divorces (Chaussebourg, Carrasco, Lermenier, 2009) et qui demeurent mal connues, se sont avérées très nombreuses.

C'est sans doute à cause de leur caractère minoritaire que ces situations sont généralement ignorées des recherches, et demeure également peu évoquées dans les débats publics. Mais cette invisibilité s'explique peut-être aussi par la manière dont la paternité « en solo » met en cause, de manière beaucoup plus radicale que les situations précédentes, les divisions sexuées ordinaires des rôles parentaux. On observe en outre de fortes variations sociales dans les récits de ces paternités.

Ces variations concernent d'abord l'entrée dans la situation de paternité à plein temps. Si la résidence alternée est généralement présentée comme choisie et assumée, la résidence à plein temps est bien plus fréquemment imposée par les circonstances, et notamment par l'impossibilité pour la mère de prendre en charge les enfants, à plein temps ou dans le cadre d'une RA, particulièrement dans les milieux modestes. Les raisons peuvent en être économiques et matérielles (perte du logement), liées à des problèmes de santé (dépressions, hospitalisations), ou à un conflit avec l'enfant qui a conduit au changement de résidence de ce dernier. Dans quelques situations, la mère s'est éloignée ou a disparu, quittant à la fois les enfants et le père. Dans deux cas, les enfants dont la résidence avait été fixée au domicile maternel ont été placés en raison de graves défaillances éducatives, le père récupérant finalement la « garde » des enfants. La solitude du père est alors une situation subie, et elle se dessine en écho d'une maternité très fragilisée.

Chez les hommes plus diplômés et plus à l'aise financièrement, l'argument de l'égalité de genre et de l'investissement d'une rôle parental quotidien est plus explicitement affirmé ; cet investissement s'inscrit alors dans un continuum qui débute avec le récit de la naissance des enfants. La situation est présentée comme le prolongement d'une répartition antérieure des rôles où le père occupait déjà une position de « parent principal », du fait de la dynamique « égalitaire » présente au sein du couple parental ou (et) du peu d'intérêt de la mère pour cette dimension de la parentalité. C'est alors le père qui souhaité, dès l'annonce de la rupture, que



la résidence des enfants soit fixée chez lui, la mère étant, dans ces récits, à l'origine de la séparation.

Ces hommes décrivent une paternité exercée à plein temps et sur tous les fronts : soins quotidiens, travail domestique, suivi de la santé des enfants, accompagnement scolaire, organisation des loisirs éventuels, des vacances etc... si les pères aisés peuvent déléguer une partie de la charge parentale et domestique, les situations de paternité quotidienne à plein temps sont extrêmement lourdes à porter dans les milieux sociaux les moins favorisés, à l'instar des familles monoparentales féminines.

On doit souligner ici le rôle de la parenté et du soutien éventuellement offert par les femmes du côté paternel, grand-mère ou tante paternelle demeurée célibataire, qui contribuent parfois de manière très importante à l'éducation des enfants et soutiennent le père dans différentes démarches. Soutien logistique, affectif et moral. Dans certains cas, l'enfant semble pris en charge par la famille paternelle (et notamment par les femmes) bien plus que par le père seul. Dans d'autres situations (pères migrants), ce dernier est dans une solitude quasi-totale et ne bénéficie d'aucun soutien.

Ces pères sont nombreux, cependant, à décrire cette expérience comme un passage, parfois un bouleversement, ces gestes et ces préoccupations nouvelles ayant profondément transformé le contenu de leur relation aux enfants.

### **Dans cette transformation de la paternité que devient alors le rôle de pourvoyeur du père ?**

Cette question se décline de manière différente selon l'appartenance sociale.

Les pères de milieu modeste demeurent fréquemment les principaux pourvoyeurs de ressources du foyer, car les mères ne sont pas en mesure de s'acquitter d'une pension alimentaire. Ce rôle est cependant contrecarré, pour les moins qualifiés, par la difficulté à concilier des emplois souvent temporaires, aux horaires fréquemment atypiques et la prise en charge quotidienne de leurs enfants. Ceci les conduit fréquemment à renoncer à l'emploi, menaçant leur inscription dans une sphère sociale dont on connaît l'importance dans la construction et la valorisation des identités masculines. Ces pères sont ainsi doublement amenés à « transgresser » les frontières de genre : non content de « paterner » chaque jour et de se consacrer à la gestion de l'univers domestique, ils ne travaillent plus .... et doivent se tourner vers l'Etat comme pourvoyeur de ressources minimales.

La question de la relation des hommes aux administrations pourvoyeuses de ces revenus suggère alors une nouvelle difficulté. La visite au guichet de la Caf, le rendez-vous chez l'assistante sociale sont fréquemment décrits comme autant d'expériences rebutantes, désagréables, parfois humiliantes et souvent infructueuses, et ce pas seulement dans les milieux modestes. Il est vrai que la fréquentation des services voués à l'aide sociale et familiale est plutôt féminine. Elle fait appel à un certain nombre de compétences que beaucoup d'hommes estiment ne pas posséder : la gestion des papiers administratifs qui concernent la famille entre dans un partage sexué du travail domestique et parental et revient le plus souvent aux femmes.

En outre, certains pères estiment que les services sociaux leur accordent trop peu d'intérêt et de soutien, parce qu'une aide financière demandée par un homme pour élever ses enfants n'est pas considérée de la même manière que lorsqu'elle est demandée par une femme. Ces témoignages ne sont pas l'expression d'une mauvaise foi mal placée, de la part d'homme excédés par les démarches administratives. Ils résultent aussi sans doute de la confrontation douloureuse de ces hommes à une conception implicitement sexuée de l'aide aux parents isolés. Conception dans laquelle, l'Etat se substitue au père absent, pourvoyeur défaillant, pour venir en aide à une mère dans le besoin. La demande des pères seuls, séparés ou divorcés est alors difficile à recevoir : à quelle place situer ces pères, et à qui se substitue l'Etat dans cette configuration ? Ces hommes peinent ainsi à trouver une position légitime dans la relation aux administrations, car leur demande est d'emblée disqualifiée par les normes de genre.

Plus qualifiés, mieux installés dans le monde professionnel, et en mesure de financer une garde d'enfant, les pères de milieux favorisés ne voient pas menacée de la même manière leur relation à l'emploi et conservent ainsi, hors de la vie familiale, un mode essentiel de valorisation de leur identité masculine. Ils en assument et revendiquent plus facilement la redéfinition des normes de genre et de leur rôle parental au sein de la sphère familiale. Cette redéfinition s'affirme en outre en même temps du côté maternel, la mère versant plus fréquemment une pension alimentaire, occupant alors le rôle de pourvoyeuse distante... rôle qu'il reste à explorer du côté féminin.

Ceci nous conduit à nous interroger sur la manière dont ces situations redéfinissent aussi la maternité. Elles se caractérisent par une double mise à distance de la figure maternelle.

- Cette mise à distance est d'abord concrète, observable dans les pratiques : elle résulte de la

prééminence des pères au quotidien dans le domaine des décisions relatives à la vie de l'enfant comme dans les détails de son éducation, certains intervenant aussi dans la manière dont il est pris en charge lors de ses visites domicile maternel. Dans certains cas particuliers, lorsque les mères sont en situation de grande fragilité, leur relation aux enfants peut entièrement dépendre de la bonne volonté du père qui accepte ou non de les recevoir chez eux (ceux qui me l'ont raconté acceptent, afin de maintenir autant que possible les relations des enfants à leur mère, et valorisent cet effort en faveur de la coparentalité.). On voit ainsi se dessiner des familles patricentrées, qui semblent un reflet inversé des situations de monoparentalité féminine.

- Elle se traduit aussi, dans les témoignages que nous avons pu recueillir, par un discours globalement disqualifiant à l'égard des mères, discours d'autant plus sévère et négatif que l'on descend dans l'échelle sociale. Les mères non quotidiennes des enfants de pères isolés ne sont jamais vraiment de « bonnes mère », et sont présentées soit de manière discrète, soit de façon très explicite comme des femmes incontrôlables, inconstantes, et des mères défaillantes. De nombreux hommes valorisent bien sur leur propre rôle paternel en miroir de conduites maternelles qu'ils n'hésitent pas à dépeindre de la manière la plus sombre, surtout en cas de conflit parental. Mais s'expriment aussi, dans ces témoignages, la puissance de normes définissant la maternité quotidienne comme centrale dans notre conception de la famille et de l'enfance, et l'intolérance aux situations qui s'en écartent.

Quelle est alors la légitimité de ces situations de paternité solitaire ? Un trait commun à tous ces pères, est l'expression d'un sentiment d'isolement social et de fragilité – connu bien sur pour les situations de monoparentalité féminine, mais auquel s'ajoute ici la rareté de ces situations et le sentiment de leur non-reconnaissance, de leur absence de légitimité. A la différence des mères seules, dont l'expérience s'inscrit dans une répartition traditionnelle des rôles de genre, les hommes expérimentent ici une position nouvelle. Or, ce n'est pas tant le fait d'exercer une paternité quotidienne qui semble en cause, car les pères élevant leurs enfants en résidence alternée ne font pas état d'un tel sentiment. Finalement, ce qui délégitime ces paternités, c'est peut-être et surtout l'absence des mères. Je citerai pour l'illustrer le témoignage d'un père, architecte, divorcé de la mère de ses enfants, architecte elle aussi et très investie dans son travail, qui décrit ainsi la réaction des personnes de leur entourage à leur choix concerté au moment de leur séparation (résidence quotidienne des enfants pour lui, droit de visite et d'hébergement pour elle), qu'il inscrit dans la continuité de leur vie conjugale antérieure :

*« Je dirais que ceux qui ne me connaissaient pas étaient étonnés, mais le retour que j'avais c'était plus 'mais comme c'est étonnant qu'une mère abandonne ses enfants' ».*

Ainsi, les situations de paternité en solo tendent à refléter une image de la maternité que les principes et normes associées au rôle des femmes à l'égard de leurs enfants ont le plus grand mal à rendre acceptables.

### **Conclusion** :

Que nous apprend ce survol des différentes déclinaisons de la paternité déliée de la conjugalité dans l'après-rupture ?

- Elles témoignent de la valorisation croissante d'une paternité dont la dimension quotidienne et nourricière s'accorde, au-delà de la conjugalité, à celle du pourvoyeur de ressources.
- Elles relativisent cependant la dimension solitaire de ces paternités, qu'il importe de replacer dans une ample trame relationnelle, incluant
- une éventuelle recomposition familiale (même si ces situations sont rares dans cette enquête),
- la parenté, qui apporte un soutien pratique et joue aussi un rôle de reconnaissance et de légitimation de la position des pères à l'égard de l'enfant,
- ses interactions avec la maternité. Celles-ci révèlent la lenteur et la complexité de la redéfinition des rôles de genre, qui se dessine à travers le décalage entre un modèle, la réalité des pratiques, et la faible reconnaissance sociale des expériences de paternité quotidienne.
- Ce décalage a sans doute des implications plus tranchées, voire brutales dans les milieux modestes, car les conditions sociales et économiques des ruptures d'unions peuvent y conduire plus aisément à l'éclosion de figures parentales peu ordinaire et disqualifiées par les normes de genre : des pères non pourvoyeurs, et des mères non quotidiennes.

Interroger les redéfinitions conjointes de la paternité et de la maternité

- Nous avons montré ici l'étendue de la gamme des modalités d'exercice de la paternité dans l'après-rupture : cette pluralité des devenir possibles de la paternité est aujourd'hui connue, concevable. A la fragilité de la paternité répond aussi sa pluralité et la grande amplitude des interprétations auxquelles elle peut donner lieu, comme l'a montré l'intervention de Laurent Toulemon hier matin.

Renvoie t'elle à la même diversité du côté maternel ? Celle-ci me semble autrement plus difficile à penser, et l'analyse des nouvelles formes de paternité le montre particulièrement bien. En tant que critère et point de repère, la maternité n'est que très peu interrogée et mise

en doute dans sa dimension quotidienne, et les changements, la possible diversité dont elle pourrait faire l'objet ne sont pas ou peu décrits.

Pourtant, comment penser les redéfinitions de la paternité et leur réalité sans interroger celles qui affectent la maternité ?

Ainsi, la paternité dans les trajectoires d'après rupture, n'est donc jamais véritablement « solitaire »...